

1. Politique de confidentialité

Walzi SA attache une grande importance à la protection de vos données personnelles. Les informations transmises via les formulaires de contact ou dans le cadre d'une prise de rendez-vous sont utilisées exclusivement pour répondre à votre demande et ne sont jamais revendues ni partagées à des tiers sans votre consentement.

En soumettant un message via ce site, vous acceptez que Walzi SA vous contacte par e-mail ou téléphone à des fins strictement professionnelles. Conformément à la législation en vigueur en Suisse et aux normes de protection des données européennes (RGPD), vous pouvez demander à tout moment la modification ou la suppression de vos données.

Pour toute demande relative à la protection des données : contact@wazi.ch

2. Déclaration d'accessibilité

Walzi SA s'engage à rendre son site accessible au plus grand nombre. Le design a été pensé pour être lisible, clair et utilisable sur différents supports (ordinateur, tablette, mobile).

Si vous rencontrez un problème d'affichage ou d'accessibilité, vous pouvez nous le signaler à : support@wazi.ch

3. Conditions générales

Les services proposés par Walzi SA incluent l'accompagnement à la vente, à l'achat et au financement immobilier. Toute mission fait l'objet d'un accord préalable entre les parties (mandat ou confirmation écrite).

Les honoraires de courtage s'élèvent à 3% du prix final de la transaction et sont dus uniquement en cas de succès, à la signature officielle (notaire ou acte équivalent). Aucun frais n'est facturé si la transaction n'aboutit pas, sauf accord spécifique mentionné par écrit.

En utilisant ce site ou en sollicitant un contact, le client reconnaît agir de bonne foi et accepter le principe d'un échange professionnel confidentiel.

4. Politique de remboursement

Les honoraires de Walzi SA ne sont facturés qu'en cas de réussite de la transaction. Aucun acompte ni frais de lancement ne sont demandés, sauf mention contraire validée par écrit.

Par conséquent, aucune demande de remboursement ne s'applique, les honoraires n'étant exigibles qu'au moment de la signature officielle du contrat ou acte notarié.